

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2020

DON DE CONGÉS PAYÉS MEMBRES SECTEUR MÉDICO-SOCIAL - (N° 2978)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS14

présenté par
M. Blanchet, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« branche »,

insérer le mot :

« concerné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel